

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 22 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le 22 JUIN, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	15/06/2020
Présents :	23	Date d'affichage :	15/06/2020
Votants :	23	Date de publication :	24/06/2020

**Etaient présents :**

Mesdames AGUIAR Géraldine, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, FRANCO Maëlle ; GARNIER Sophie, GEORGES Corinne ; HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie ; MANENTI Sophie ; SAETERO Sodedad, TIRANNO Gina ;

Messieurs BEKHIT Thierry (arrivé à 19 h 34), DESCAMPS Gil ; DI CICCIO Piétro ; DUHAMEL Gaël ; GRAUSI Jérôme; KJAN Sylvain ; MARTELIN Yves ; MOLLARD Yoann ; NESMOZ David, TORRES Jérôme ; REIX Stéphane ; ROMANOTTO Nicolas ;

**Etaient absents excusés : néant**

Secrétaire de séance : Nicolas ROMANOTTO

**DELIBERATION n° 2020-033**

**ADMINISTRATION**  
**BAUX : Renouvellement du bail du logement**  
50 rue du stade – 1<sup>er</sup> étage

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un bail précaire a été consenti par délibération n° 2019-062 du 08/07/2019 pour le logement communal situé 50 rue du stade – 1<sup>er</sup> étage.

Considérant que la crise sanitaire du Covid-19 n'a pas pu permettre de prendre des dispositions ;

Le Maire propose de renouveler ce bail pour l'appartement de 85,50 m<sup>2</sup> de type T4 à compter du 01/08/2020 dans les mêmes conditions, à savoir :

**Durée :** Le bail est fait pour une durée de 1 an, à titre précaire, avec effet au 01 aout 2020 et en conséquence il se terminera le 31 juillet 2021. Il pourra être reconduit par simple délibération à l'issue de chaque année.

**Loyer :** La présente location est consentie et accepter moyennant un loyer mensuel de 623,68€ au 01/08/2020.

**Dépôt de garantie :** Le dépôt de garantie a été demandé à l'entrée dans les lieux par le locataire en 2019. Il correspond à UN mois de caution avec le 1<sup>er</sup> loyer. Celui-ci est payable d'avance dans les caisses du receveur municipal à la Trésorerie de CREMIEU.

**Révision du loyer :** Ce loyer sera indexé, chaque année au le 01 janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (base de départ : 130.57 période 1er trimestre 2020 publié le 15/04/2020).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail aux conditions susdites avec le même locataire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jérôme GRAUSI

